

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2011

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2012 - (n° 3790)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
M. Bur-----
ARTICLE 21

À l'alinéa 3, après la première occurrence du mot :

« général »,

insérer les mots :

« de sécurité sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.